



## **Communiqué de presse**

Saint-Aulaye le 24 août 2019

### **Succès du rassemblement à Saint-Aulaye en Dordogne contre le massacre de la France rurale par les éoliennes**

*Cet évènement avait été organisé par une quarantaine d'associations à Saint-Aulaye, en Dordogne pour refuser un projet éolien contesté depuis plusieurs années.*

*Plus de 500 personnes ont manifesté avec force leur détermination.*

*Il démontre encore une fois le rejet total de l'éolien terrestre sur le territoire français.*

*De nombreux élus, députés, conseillers régionaux, départementaux et maires de Dordogne, Gironde et Charente, étaient présents ainsi que la Fédération Environnement Durable (FED) qui regroupe 1387 associations de toute la France.*

*Les Présidents des Fédérations départementales des chasseurs participaient aussi à ce rassemblement (1).*

*Les Français se rendent compte de la prolifération des éoliennes. Ils découvrent qu'elles deviennent de plus en plus hautes, ne respectent ni la nature, ni les forêts, ni les parcs naturels, ni les paysages, ni même les lieux de mémoire.*

*Des arbres centenaires sont arrachés quotidiennement, des haies sont détruites, des chemins creux, l'âme de nos campagnes, sont rasés au bulldozer pour être élargis et remplacés par des routes destinées à construire et entretenir ces usines électriques plantées dans les champs. Des petits hameaux aux maisons rurales remarquables sont défigurés, banalisés, condamnés à mourir, dépouillés de leur écrin naturel.*

*Pour preuve, il suffit de lire les déclarations publiques récentes de Xavier Bertrand <sup>(3)</sup> président de la région des Hauts de France, « Foutez- nous la paix avec les éoliennes, ça coûte les yeux de la tête, ça ne crée pas d'emplois et ça détruit nos paysages », ou encore de Dominique Bussereau <sup>(4)</sup> Président du Conseil départemental de la Charente-Maritime et de l'Assemblée des départements de France qui exprime « son ras le bol » blâmant les « promoteurs éoliens qui sont des gens sans foi ni loi » et demande lui aussi un moratoire sur l'éolien terrestre par le « risque sur nos paysages que fait courir la foultitude de projets éoliens,... le département de la Charente maritime est en danger de mort touristique. »*

#### **L'argent : la seule raison**

*Profitant d'un effet d'aubaine issu d'un cadre juridique incitatif, l'objectif premier des projets éoliens est de faire de l'argent sous couvert de fabriquer de l'électricité renouvelable. Réaliser des profits est l'objectif essentiel des vendeurs de vent, un objectif très éloigné de la visée écologique relayée par les médias.*

#### **Un mécanisme pervers**

*Une usine électrique éolienne raccordée au réseau électrique a un rendement annuel de moins de 25%. Elle produit donc de l'électricité intermittente invendable. EDF a l'obligation de racheter cette électricité à un prix surfacturé, soit 2 à 3 fois le prix du marché, ce qui permet à ceux qui la produisent d'engranger artificiellement d'importants bénéfices. En résumé, EDF achète de l'électricité dont elle n'a pas besoin et la revend à perte.*

#### **Le consommateur d'électricité paye la différence**

*Les tarifs de l'électricité montent en flèche, une première hausse de 6% a eu lieu en juillet. Ils vont doubler, conséquence du programme annoncé par le président de la République Emmanuel Macron qui veut tripler le nombre d'éoliennes sur le territoire, de 8.000 actuellement à plus de 20.000.*

### **Seuls des fonds financiers et des hommes d'affaire profitent de l'aubaine**

« Une toile d'araignée économique internationale légale » aspire de l'argent sur la facture d'électricité des consommateurs français et distribue les bénéfices principalement à des sociétés étrangères ou à des hommes d'affaires utilisant souvent des fonds financiers dont on ne connaît ni l'origine ni les destinations. Ce sont des milliards d'euros dilapidés chaque année au détriment du pouvoir d'achat des Français et de la compétitivité des entreprises. Ce programme qui est le socle de la « Transition énergétique » entraîne de fait, la perte indirecte de centaines de milliers d'emplois.

### **Des méthodes commerciales « sans foi ni loi »**

La maîtrise du foncier est essentielle pour le promoteur. Pratiquant un démarchage intense et insistant, les multiples prospecteurs commerciaux utilisent des éléments de langage bien marketés :

« sauvetage de la planète », « gratuité du vent », « création d'emplois », « financement participatif », et autres noms enjôleurs donnés aux usines électriques présentées comme des « parcs », alors que les réalités énergétiques, environnementales et financières de ces usines s'avèrent désastreuses. Les nombreux cas de corruption auxquels s'ajoutent des centaines d'affaires de prises illégales d'intérêts, font hélas partie des moteurs de cette machine à planter des éoliennes.

La technique d'approche des municipalités par les promoteurs éoliens repose sur un discours idéalisé et des promesses de retombées économiques. Avec une méthode bien rodée, les négociateurs mettent en avant les atouts de leur projet pour la commune en termes d'image : contribution à la transition énergétique, dynamisme économique, et en termes financiers : loyers des terrains communaux, rentrées fiscales. Confrontées aux restrictions budgétaires actuelles, les municipalités sont inévitablement tentées de répondre favorablement, du moins dans une logique de court terme.

Rien ne justifie de détruire le patrimoine rural, ni d'empoisonner la vie de centaines de milliers de personnes pour le profit de quelques-uns. Une majorité refuse aujourd'hui cette duperie.

Afin d'imposer à marche forcée ce programme, le Ministère de la Transition écologique et solidaire, a publié des décrets instituant un régime d'exception juridique. Cette décision inique montre que, face à l'exaspération de victimes de ces machines, le gouvernement tente de les museler plutôt que de les écouter.

Comment peut-on espérer instituer une « Société de confiance et de solidarité » en réduisant les droits des associations et des citoyens sur des projets ayant une incidence sur leur vie quotidienne et leur environnement ?

La Fédération Environnement Durable (FED), est une association reconnue d'Intérêt général. Elle est uniquement composée de bénévoles, ne reçoit aucune subvention. Elle est totalement indépendante de tout lobby. Elle dépose régulièrement des recours devant les juridictions locales, nationales, européennes pour faire arrêter le programme actuel. Elle ne cédera jamais à ces chantages indignes d'un état démocratique et continuera par tous les moyens légaux à lutter contre ce scandale d'état.

### Contacts presse

Jean-Louis Butré

[contact@environnementdurable.net](mailto:contact@environnementdurable.net)

06 80 99 38 08

Michel Broncard

[michel.broncard@orange.fr](mailto:michel.broncard@orange.fr)

06 23 80 71 93

### **Annexes**

#### **(1) Participants**

Dordogne

- Jean-Pierre Cubertafon député de la 3ème circonscription

- 6 conseillers régionaux :(dont la Dordogne)

Henri Sabarot,

Eddie Puyjalon,

Hélène Estrade,

Florence Joubert,

Edwige Diaz,

Robert Dubois

- conseiller départemental de la Dordogne, canton de Montpon :

Jean-Paul Lotterie

- 11 maires :
- Yannick Lagrenaudie (Saint-Aulaye-Puymangou),
- Jean-Paul Lotterie (Montpon-Ménéstérol),
- Hervé de Vilmorin (Verteillac),
- Brigitte Cabirol (Saint-Barthélémy de Bellegarde),
- Guy Piedfert (Eygurande et Gardedeuil),
- Jean-Marcel Beau (La Jemaye-Ponteyraud),
- Pierre de Cumond (maire délégué, Saint-Antoine-Cumond) ;
- Charente Maritime :
- Alain Chiron (Saint-Aigulin) ;
- Gironde :
- Hélène Estrade (Lapouyade),
- Fabienne Krier (Bayas) ;
- Charente :
- Olivier de Guillebon (1er adjoint, Bonnes)

Présidents des fédérations départementales des chasseurs de Charente, Gironde, Dordogne et Charente Maritime.

- Bruno Meunier, président de la fédération régionale et président le fédération départementale de Charente ;
- Henri Sabarot, président de la fédération départementale de Gironde ;
- Michel Amblard, président de la fédération départementale de Dordogne
- Jean-Bernard de Larquier, vice-président de la fédération départementale de Charente Maritime.
- Henri Sabarot, président de la fédération départementale de Gironde ;
- Michel Amblard, président de la fédération départementale de Dordogne
- Jean-Bernard de Larquier, vice-président de la fédération départementale de Charente Maritime.

Prises de paroles

- Yannick Lagrenaudie, maire de Saint-Aulaye-Puymangou ;
- Brigitte Cabirol, maire de Saint-Barthélémy de Bellegarde ;
- Jean-Paul Lotterie, conseiller départemental du canton de Montpon (où est situé Saint-Aulaye) ;
- Eddie Puyjalon, président de CPNT ;
- Jean-pierre Cubertafon, député de la 3e circonscription de la Dordogne ;
- Véronique Rosset (écologiste
- Henri Sabarot (président de la fédération des chasseurs de la Gironde et conseiller régional) ;
- Arnaud de Masgontier (membre du conseil d'administration de l'hôtellerie de plein air de la Dordogne et propriétaire du camping de Saint-Aulaye) ;
- Michel Broncard (VP Fédération Environnement Durable et 17)
- Jean-Louis Butré (Pdt Fédération Environnement Durable) ;
- Catherine Griffaut et Christian Clair (Forces Périgord, 24) ;
- Yves de la Meslière et Yann Vogel (Stop Eolien 16) ;
- Jean-Loup Revérier (DDME, 17 et 33).

### **Associations**

Forces Périgord 24  
 Citoyenneté Environnement Périgord AssoCEP 24  
 Défense du val de Dronne et de la Double Asso3D 24  
 Vents Contraires 24 VC24 24  
 Vivre Informer Agir pour le Périgord Limousin VIAPL 24  
 Haute Vallée de la Nizonne HVN 24  
 Vents Contraires à Saint-Geyrac VCSG 24  
 Stop Eolien 16 16  
 Promotion et Préservation d'Yviers APPY 16  
 Vigilance Souffrignac et Environs AVSE 16  
 Charente Limousine Environnement CLE 16  
 RAPASSE RAPASSE 16  
 Environnement Confolentais et Charlois ECC 16

Saint-Christophe Nature 16  
Bon vent! 16  
Brisevent 16  
Coupe-vent 16  
ADEL ADEL 16  
A Bout de Souffle Vouthon Val de Tardoire 16  
Label Horizon 16  
Pays d'Aire et nord Charente APAPPA 16  
Eostress 16+79  
Sonnette d'alarme 16  
Association pour la Protection de l'Environnement et du Cadre de Vie à Coulonges APEC 16  
Éole et moi 16  
Défense des Marais de l'Estuaire DDME 17+33  
Donquichotte17460 17  
Vent de Contraste en Pays d'Aunis et du Pays des Vals de Saintonge 17  
Bien Vivre à Puy du Lac 17  
Pas de vent en Haute Saintonge 17  
Maransin Eole 33  
Vigi-Eole 33  
Vent de Raison 86  
Para-Vent 86  
Stop éoliennes 86  
Vent du Bocage 86  
Féd. Environnement Tempête en Marche FETEM 87+23  
Préserveons l'Environnement de nos Paysages en Pays Arédien PENPPA 87  
Pour un Environnement de Proximité sans Pales Uropygiales PEPPU 87  
Association Défense Paysages Saint Barbant ADPB 87  
Fédération Vendée Tempêtes 85  
Collectif de Défense des Riverains du Mont des 4 Faux 08  
Vent de Force 77 77  
VENT DE PLAINE de Romans (79)

Fédération Environnement Durable ( 1387 associations)

## **(2) Existe-t-il des avantages objectifs au développement de l'éolien industriel ?**

### **Diminution des rejets de gaz à effet de serre ?**

*95% de notre électricité est produite par un parc qui n'émet pas de gaz à effet de serre. Au contraire, l'intermittence des éoliennes augmente ces émissions à cause du soutien obligatoire de centrales thermiques à gaz.*

### **Création d'emplois ?**

*Quasiment tous les composants des éoliennes sont importés, principalement d'Allemagne, du Danemark, et maintenant de Chine. La France subventionne des emplois dans ces pays et en détruit en France.*

### **Protection de la santé ?**

*Qui oserait ignorer les souffrances des riverains qui subissent 24h sur 24h, ces machines de 200 mètres de haut plantées à 500 mètres de leur habitation. Aujourd'hui 70% des projets éoliens terrestres sont rejetés par les riverains ruraux, contraints de s'adresser à la justice pour se faire entendre.*

### **Valorisation du patrimoine des particuliers ?**

*Une habitation située à 800 mètres d'une éolienne perd plus de 30% de sa valeur, elle peut même devenir invendable. (Attestations de notaires à l'appui)*

### **Amélioration de l'environnement et protection de la biodiversité ?**

*La fin de vie des « parcs » pose un problème écologique fondamental. Les industriels de l'éolien dont les structures financières sont volontairement des sociétés sans capital basées sur l'emprunt, vont abandonner ces machines usées.*

*Aucun financement, aucune structure de dépollution, de traitement, de recyclage, n'est prévue à la hauteur de la quantité déchets industriels en cour de dissémination.*

*Leur démantèlement total est illusoire compte tenu de l'impossibilité de retraiter ou détruire les matériaux qui composent les éoliennes. Lorsque la perfusion des deniers publics cessera, la France se couvrira de friches industrielles disséminées, de câbles enterrés, de lignes électriques devenues inutiles. L'addition, dont des matériaux potentiellement dangereux, est vertigineuse :*

- 36 millions de tonnes de béton armé pour fabriquer les socles, à tout jamais enterrés dans les champs soit l'équivalent de 1,8 millions de camions toupies représentant une file de 18.000 km. (La moitié du tour de la terre)

- 435 mille tonnes de plastiques spéciaux pour les pales fabriquées à base de polymères, très difficilement traitables. Ces pales de 55 mètres mises bout à bout, couvriraient 2.800 km. (Paris-Moscou)

- 8 millions de tonnes d'acier ordinaire, de métaux pour les mâts, les rotors, les câbles électriques, les milliers de transformateurs.

- 6 mille tonnes de terres rares pour fabriquer les alternateurs, difficilement recyclables et produits en Chine dans des conditions écologiques toxiques défrayant la chronique.

La FED estime que cette défaillance traduit une carence fautive de l'État à respecter son obligation de protection de l'environnement et des citoyens. Elle va déposer deux plaintes devant les tribunaux.

- <https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/foutez-nous-paix-eoliennes-xavier-bertrand-president-region-hauts-france-1526168.html>
- <https://www.sudouest.fr/2019/03/11/video-eoliennes-en-charente-maritime-dominique-bussereau-en-a-ras-le-bol-5888377-1391.php>
- <https://www.bfmtv.com/planete/7-projets-de-parcs-eoliens-sur-10-font-l-objet-d-un-recours-en-france-1506074.html>